



Fiche technique

# UNISPRO 2DS



Nettoyant sols et surfaces alcalin

Dégraissant polyvalent utilisable sur tout type de support lavable : sols et surfaces y compris en milieu alimentaire. Apporte nettoyage et dégraissage sans laisser de trace.

Peu moussant, il peut s'utiliser en autolaveuse.

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement : **EU Ecolabel : FR/020/024**

## Mode d'emploi

Dosage d'utilisation (pour des surfaces normalement sales) : 0,5 %.

Doser à l'aide du flacon doseur ou du tube doseur fourni, soit 25 ml pour un seau de 5L.

Appliquer la solution sur la surface ou le sol, broser si nécessaire.

Augmenter le dosage d'utilisation à 1 % dans le cas de surfaces très sales, soit 2 doses de 25ml pour un seau de 5L.

Inutile de rincer, sauf dans le cas de surfaces pouvant être en contact de denrées alimentaires\*.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 20°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

## Conditionnements

Carton de 2 bidons de 5L,

## Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : 10,4 - 11,4
- Densité : 1,04 - 1,06

## Précautions

### Usage professionnel uniquement

Éviter les projections oculaires.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

## Stockage

Stocker à l'abri du gel.

## Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)2 54 60 61 62 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. \*Cette mention n'autorise pas pour autant l'utilisation de ce produit sur les surfaces en cuisine, selon les critères d'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits de nettoyage pour surfaces dures.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

28-02-2023

Ind. 1 ■

